



L'ÉNERGIE, NOTRE
BIEN COMMUN,
C'EST CAPITAL



PRÉCONISATIONS

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

L'énergie doit
redevenir un bien
collectif d'intérêt
général et de
service public.



LA FNME **CGT** PRÉCONISE UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE !

Intrinsèquement liée à l'espérance de vie, à la qualité de vie et à l'avenir climatique, l'énergie ne peut plus être assimilée à un bien de consommation usuel.

L'énergie doit redevenir un bien collectif d'intérêt général et de service public.

Les politiques ultralibérales imposées par la Commission européenne et acceptées par les gouvernements français successifs risquent de dégrader fortement la qualité de l'énergie servie aux populations et à la Nation. Les fournisseurs privés ne sont pas philanthropes. Leurs seuls intérêts seront ceux de la rentabilité financière et la rémunération des actionnaires. La FNME CGT considère la concurrence comme la cause première des problèmes rencontrés par les usagers.

La réponse aux besoins de service public serait abandonnée et avec elle la question essentielle du mieux disant technologique au plus bas prix.

Premier impact direct : une augmentation prévisible des tarifs avec une inégalité de traitement.

Hormis les énergies subventionnées, les fournisseurs n'investissent que peu dans de nouveaux outils de productions d'électricité, notamment pilotables et indispensables à la stabilité du réseau électrique, ou dans le développement des réseaux de gaz pour l'aménagement du territoire. L'exemple de l'appétit des fournisseurs alternatifs pour la reprise des concessions hydrauliques, privatisant au passage les barrages sans volonté d'investissements dans de nouveaux ouvrages, démontre bien leur stratégie de ne pas répondre à l'intérêt général.

De plus, aucune politique publique liée aux enjeux climatiques ne permet d'imposer un objectif environnemental à des opérateurs privés ! Seuls des mécanismes financiers payés par l'ensemble des usagers sous forme de taxes et garantissant une rentabilité à deux chiffres ont permis le développement des énergies renouvelables.

N'est-il pas temps d'arrêter ce gâchis et d'imposer à un nouveau service public qu'il assume la lutte contre le réchauffement climatique ?

La FNME CGT considère que l'énergie n'est pas une marchandise comme les autres et qu'elle doit être qualifiée d'intérêt général.

La FNME CGT porte l'exigence d'un véritable service public pour contraindre les différents acteurs du secteur de l'énergie dans un seul but, celui de la réponse aux besoins de la Nation.

LA FNME CGT PROPOSE :

- UN PROJET POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE, GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DE LA SOLIDARITÉ, DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ AU MOINDRE COÛT.

- LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE POUR GÉRER ET ORGANISER DÉMOCRATIQUEMENT LE SERVICE PUBLIC POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

LA FNME **CGT** PROPOSE AUX CITOYENS

de regagner la maîtrise publique du secteur énergétique

C'est une nécessité pour répondre aux nouveaux enjeux de notre société : avenir climatique, besoins de la population et intérêt général pour la Nation.

La FNME CGT revendique une nouvelle nationalisation de l'énergie, seule solution pour une planification énergétique qui permette de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.



POUR UNE VÉRITABLE GESTION DÉMOCRATIQUE

Le pôle public de l'énergie rassemble des représentants d'usagers (professionnels et particuliers), les organisations syndicales des salariés, des élus locaux et nationaux, des représentants des autorités. Il organise et pilote les missions et les activités de service public, la gestion des ressources financières, les investissements, la sécurité d'approvisionnement, la solidarité territoriale, la péréquation tarifaire, le tarif réglementé, la recherche et le développement, l'utilisation des matières premières et la réponse aux besoins dans un cadre humain durable respectant l'environnement. Le pôle public aura aussi la responsabilité de l'évolution du mix énergétique s'adaptant aux enjeux du XXI^e siècle, avec comme priorité les enjeux climatiques. Le pôle public devra en outre organiser la mise en œuvre des politiques publiques portant sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.



LA FNME CGT

revendique une nouvelle nationalisation de l'énergie, seule solution pour une planification énergétique qui permette de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Une nouvelle organisation des filières industrielles est essentielle pour créer des synergies, lever les cloisonnements générés par la déréglementation et l'ouverture des marchés, donner de la cohérence et de la coordination dans les investissements et mener une démarche de recherche et développement de très haut niveau.

La FNME CGT propose la mise en place d'un pôle public de l'énergie, comme outil démocratique de gestion nationale qui permette d'organiser l'ensemble du service public de l'énergie. Cette structure provisoire, dans l'attente d'une nouvelle nationalisation, fixerait au moyen d'une loi, les règles pour l'ensemble des entreprises du secteur énergétique et donnerait du sens aux missions du service public pour répondre à l'intérêt général.



FAIRE VOTER UNE NOUVELLE LOI

Afin d'institutionnaliser l'avenir énergétique, la FNME CGT revendique que l'énergie soit déclarée d'intérêt général et sorte du secteur concurrentiel. L'État devra voter une loi qui s'appuie sur les services d'intérêts généraux prévus dans les règlements européens pour sortir de la concurrence.



LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La FNME CGT propose d'appliquer une TVA à 5,5 % sur l'ensemble de l'énergie (contre 20 % actuellement). La FNME CGT revendique l'arrêt des suspensions ou réductions d'alimentation pour les usagers ayant des difficultés financières, sources régulières de drames familiaux.



POUR UN NOUVEAU STATUT

L'ensemble des travailleurs du champ exerçant leur profession dans le domaine de l'énergie doivent posséder les mêmes droits et garanties collectives de haut niveau : le statut de l'énergéticien. Il s'agit de donner les moyens aux travailleurs d'avoir des conditions de travail de haut niveau pour réaliser leurs missions et ainsi éviter le dumping social.

DÉRÉGLEMENTATION

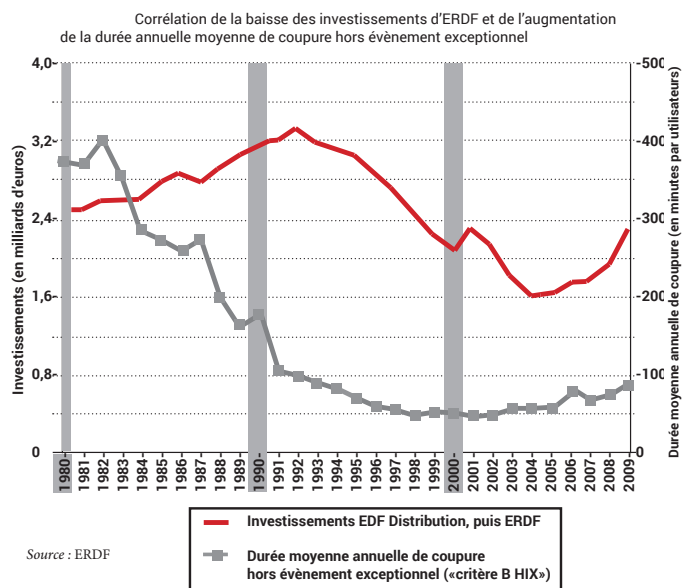


©MARC MORCEAU

La FNME CGT, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, se bat contre la déréglementation et la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz en France.

L'ouverture progressive à la concurrence n'a fait apparaître que sur le tard les impacts réels sur l'organisation de ces secteurs industriels ainsi que sur la qualité de fourniture, les prix et les services rendus aux usagers.

Comme le montre le graphique ci-dessous, si le temps de coupure moyen dans l'électricité a fortement chuté depuis le début des années quatre-vingt, celui-ci est étrangement reparti à la hausse depuis le démarrage de la déréglementation au début des années 2000. Cette situation doit nous interroger.



C'est en ce sens que la FNME CGT revendique un véritable débat sur le bilan de la déréglementation.

Vu des travailleurs de l'énergie, le début du XXI^e siècle s'accompagne d'une désoptimisation du secteur par l'éclatement des entreprises, le cloisonnement entre métiers, hier fortement liés, et la mise en concurrence des entreprises historiques.

Précarité # intérêt général

Le lien entre énergie et espérance de vie n'est plus à démontrer.

La dégradation de l'accès à l'énergie et de sa qualité sont des facteurs de reculs sociaux importants. Dans une période où plus de 12 millions de personnes en France sont dites en précarité énergétique, ce chiffre allant croissant, il est nécessaire de réinsister sur le caractère d'intérêt général de l'énergie dans le développement d'une Nation au service de sa population.

En 2018, pour la FNME CGT, l'intérêt général passe par trois éléments clefs.

Premièrement, la réponse aux besoins de la Nation et de sa population avec comme priorité l'éradication de la précarité énergétique.

Deuxièmement, le retour à la souveraineté énergétique de la France contrairement à ce qui est en œuvre sous la coupe de Bruxelles depuis les directives européennes de libéralisation de l'électricité et du gaz.

Troisièmement, la question des enjeux climatiques est centrale. Les objectifs fixés par les précédents gouvernements pour limiter le réchauffement climatique ne sont pas atteints ; conséquences directes d'un manque de coordination et de cohérences dans le déploiement des énergies décarbonées. C'est au vu de l'ensemble de ces urgences que la FNME CGT revendique la mise en place d'un service public de l'énergie. À l'inverse de la revendication des néolibéraux espérant récupérer un maximum d'argent sur le dos de population, la FNME CGT est convaincue que seul le service public est en capacité de répondre aux besoins, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux.

1

POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION ET DE LA NATION

L'énergie est un droit. Tous les citoyens doivent être égaux dans l'accès à l'énergie, quel que soit le lieu géographique ou la situation sociale. La facture des usagers doit répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement du service public de l'énergie. Les enjeux climatiques, sociaux et économiques du XXI^e siècle ne laissent pas de place à la prédation des actionnaires. Le retour de la planification énergétique dans le cadre de la transition énergétique doit-il être laissé aux appétits de la finance ?

L'égalité tarifaire, avec le principe de la péréquation tarifaire définissant que deux consommateurs avec le même besoin de consommation se verront facturer un tarif identique et ce, quelle que soit leur localisation géographique sur le sol français, est la base d'un aménagement du territoire égalitaire. Ce choix participe à la solidarité nationale pour le développement économique et social des territoires, en permettant qu'il n'y ait pas de différence tarifaire entre les zones rurales et urbaines, les territoires de montagnes et ceux côtiers ou encore la France continentale et les territoires insulaires, bien que les coûts sous-jacents soient différents.

Il est temps de redéfinir les contours d'une nouvelle tarification où usagers, industriels auraient leurs mots à dire, pour des tarifs alliant l'investissement de haut niveau et l'exploitation de l'énergie au plus bas coût.



FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE AVEC LES USAGERS

Gagner une démocratie "énergétique" permanente entre les citoyens élus, les entreprises, les salariés et les usagers en créant de nouveaux droits et d'espaces d'interventions des salariés et des citoyens dans la sphère publique. Elle permettrait de définir en permanence les objectifs, les tarifs, les investissements mais aussi de créer, d'évaluer et de contrôler les services et politiques publics.



ÉGALITÉ, CONTINUITÉ ET ADAPTABILITÉ

LA QUALITÉ ET L'IMPARTIALITÉ DU SERVICE PUBLIC SONT LES CONDITIONS DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.

Cela implique :

- Le financement, pour assurer en permanence les investissements et l'exploitation des infrastructures, des emplois stables et qualifiés.
- Un système solidaire basé sur le principe "chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins".
- Un mécanisme permettant l'accès au service de façon identique à tous les usagers quels qu'ils soient et où qu'ils soient, réduisant les inégalités sociales et territoriales (péréquation).
- Une évaluation constante des besoins à travers l'expression des usagers pour faire évoluer le service public.
- La continuité, fonctionnement permanent sur l'ensemble du territoire.
- L'adaptabilité qui permet d'ajuster le contenu avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers.



Les politiques publiques doivent assurer la mise en œuvre de ces principes, pour le développement humain durable, la cohésion sociale et la protection de l'environnement pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi, les politiques publiques locales, nationales et européennes doivent être cohérentes et complémentaires. Les services publics sont un investissement créateur de richesses. Ils participent

pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire, par exemple à travers la formation, les infrastructures et les transports.

Plus spécifiquement sur le champ de l'énergie, la FNME CGT affirme que l'énergie n'est pas une marchandise comme les autres et doit être sortie du secteur marchand !

2 | UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.

Comment pour les usagers ? Quel contrat de travail pour les salariés ?



PREMIER CONSTAT,



La libéralisation de l'électricité et du gaz a complètement déstructuré ces deux secteurs. Pour la FNME CGT, la première étape passe par la fin du marché de l'électricité et du gaz. Il faut en finir avec la concurrence déloyale qui n'a comme seul objectif que d'enrichir les actionnaires.



DEUXIÈME CONSTAT,



Nous ne sommes plus dans une phase de reconstruction comme l'était la France au sortir de la Seconde Guerre mondiale, mais les enjeux climatiques et sociaux autour de l'énergie vont fondamentalement transformer l'ensemble des filières industrielles de l'énergie. Le développement de certaines technologies dans les réseaux, par exemple le courant continu en accompagnement du développement des énergies renouvelables ou décarbonées, peuvent s'assimiler à des bouleversements industriels comme c'était le cas dans la phase de reconstruction de notre pays en 1946.



TROISIÈME CONSTAT,



La fragilisation des acteurs historiques de l'électricité et du gaz en France pèse sur leurs capacités à répondre aux enjeux. La faiblesse des investissements dans de nouveaux outils de productions, hors ceux subventionnés, en est l'exemple flagrant. Il y a un risque fort de socialisation des pertes ou de secteurs apparaissant comme peu rentables à l'avenir. In fine, l'État et la population vont assumer les errances de la libéralisation, c'est l'histoire qui risque de se répéter.

L'ENSEMBLE DE CES CONSTATS NOUS AMÈNE À NOUS INTERROGER SUR CE QUE NOUS DEVONS INTÉGRER IMMÉDIATEMENT DANS LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE.

Après l'arrêt des marchés de l'électricité et du gaz, il nous faut nous attaquer à l'organisation des filières industrielles pour leur faire gagner en cohérence, coordination et efficacité.

DÉCLOISONNER

Il y a donc nécessité de décroisonner production, réseaux et vente et de mettre l'ensemble des travailleurs dans le sens commun de la réponse aux besoins en fonction des particularités territoriales et économiques.

VÉRITABLES ACTEURS

Les filières industrielles du secteur doivent redevenir de véritables acteurs au service de la cohésion énergétique territoriale, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la lutte contre la précarité énergétique. Sur ce dernier point, est-il encore acceptable que l'électricité et le gaz soient taxés à 20 % comme des produits de luxe alors qu'ils sont de première nécessité ?

L'EXEMPLE DE L'HYDRAULIQUE

L'exemple de la mise en place des sociétés d'intérêt général Hydro, pour sortir de la mise en concurrence les concessions hydrauliques et pour faire que les multi-usages de l'eau deviennent de véritables services d'intérêts généraux, montre que d'autres choix sont possibles.

AUTOUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Il nous faut donc organiser les filières industrielles autour de l'intérêt général et non autour de l'intérêt du capital. Les choix des groupes actuels ENGIE ou EDF doivent nous éclairer sur ce qui n'est plus à reproduire. Vente des actifs gaziers dits de service public pour l'un et investissements hasardeux pour l'autre convergent. Ils ont mis en difficulté les secteurs électriques et gaziers, eux qui depuis quinze ans faisaient la fierté de la population.



QUELLES GARANTIES, QUELS DROITS POUR LES TRAVAILLEURS ?

Pour assurer les missions de service public de l'énergie, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 heures pour garantir la sécurité, la sûreté des installations et de l'environnement dans les conditions normales ou dégradées, les salariés ont besoin de garanties collectives de haut niveau.

- Un statut de l'énergéticien partant d'une base, *a minima*, issue des textes réglementaires et statutaires de la branche professionnelle des industries électrique et gazière, ainsi que des droits et des garanties collectives des salariés issues des entreprises de l'énergie atomique.
- Salaires, classifications et rémunération, formations professionnelles, réduction du temps de travail à 32 heures payées 35 heures, droits familiaux, retraites, protection sociale et mutualiste, activités sociales, droits et moyens syndicaux, écoles de métiers, doivent constituer un socle des grands domaines structurants pour l'ensemble des travailleurs et leur famille.

POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE

LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE VOTÉE EN 2015 PRÉVOIT UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) POUR DÉFINIR LES GRANDES ACTIONS DÉTAILLÉES AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. LA PPE EST EN COURS DE RÉVISION, AVEC DES DÉBATS PUBLICS DANS LES RÉGIONS, POUR LES PÉRIODES 2018-2023 ET 2024-2028.

Plusieurs volets de la programmation pluriannuelle de l'énergie revus sont structurants comme :

- **La sécurité d'approvisionnement**, qui est un enjeu majeur afin de répondre aux besoins en électricité et en gaz des usagers.
- **Le mix énergétique**, assis actuellement à 72 % sur le nucléaire, 12 % sur l'hydraulique, 7 % sur le gaz, 4 % sur l'éolien, 1,6 % sur le photovoltaïque, 1,6 % sur la biomasse et 1,4 % sur le charbon, nécessaire pour éviter la défaillance du système électrique et gazier. Et demain, quel mix énergétique pour la France ?
- **Le développement des énergies renouvelables et des bioénergies**, qui doit être accompagné par le renouvellement du parc nucléaire et du maintien de la filière charbon pour compenser l'intermittence de l'énergie produite par les panneaux solaires et l'éolien.
- **Le développement des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies** pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables et des bioénergies.
- **Le développement de la mobilité ou du transport propre** qui est le véritable levier pour réduire les émissions de CO2 sachant que l'énergie produite en moyenne 58 grammes d'émissions de CO2 par kWh, tandis que l'Allemagne en génère en moyenne 560 grammes d'émissions de CO2 par kWh.

- **La préservation du pouvoir d'achat des usagers** qui risque d'être mis à mal avec l'accentuation de la décentralisation de production d'énergie détournant les principes d'égalité de traitement et de solidarité territoriale permettant de garantir la péréquation nationale et le tarif réglementé de vente (TRV).

Le risque est fort que cette décentralisation favorise uniquement les territoires les mieux dotés en ressources.

- **L'évaluation des besoins de compétences professionnelles** dans le domaine de l'énergie et de l'adaptation des formations à ces besoins et ses évolutions.

La transition énergétique peut être un succès avec un service public répondant aux besoins de la Nation et un mix énergétique qui ne surévalue par la capacité de développement des EnR et qui intègre de véritables filières industrielles, pourvoyeuses d'emplois durables avec des garanties collectives de haut niveau. Les différentes filières EnR nécessitent une maîtrise publique pour assurer la cohérence de leur développement et un niveau de soutien raisonnable. Cette PPE intervient dans un contexte de déréglementation accélérée des secteurs de l'énergie et des transports, qui réduit considérablement les leviers d'actions des pouvoirs publics, car les propositions législatives européennes en préparation viendront encore réduire la marge de manœuvre des États qui devront abandonner une partie de leurs prérogatives à l'échelon supranational.

Pour la CGT, le service public de l'énergie doit s'exercer à la maille nationale.